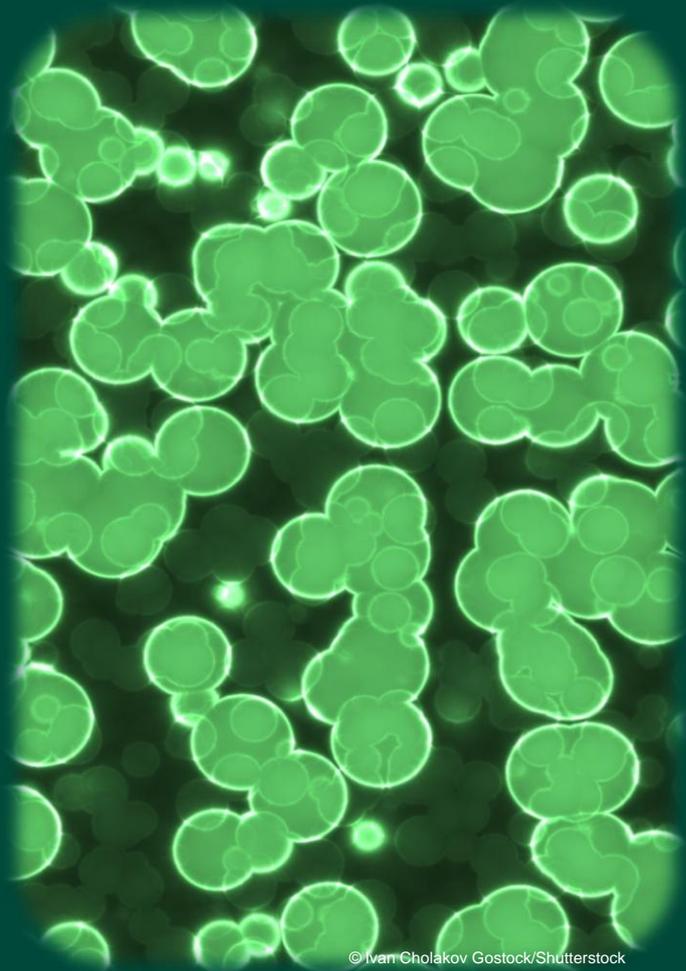


Kit d'informations relatives à l'accès et au partage des avantages



CONNAISSANCES TRADITIONNELLES



FOURNISSEURS

CONSENTEMENT PRÉALABLE DONNÉ EN CONNAISSANCE DE CAUSE

CONDITIONS CONVENUES D'UN COMMUN ACCORD



UTILISATEURS



AVANTAGES

Introduction sur l'accès et le partage des avantages



Un kit d'informations relatives à l'accès et au partage des avantages (« ABS » pour son sigle en anglais) a été développé pour sensibiliser les gens sur l'ABS. Les principaux thèmes abordés dans le kit sont:

- Accès et partage des avantages
- Utilisation des ressources génétiques
- Connaissances traditionnelles
- Les Lignes directrices de Bonn
- Mise en œuvre nationale
- Le Protocole de Nagoya

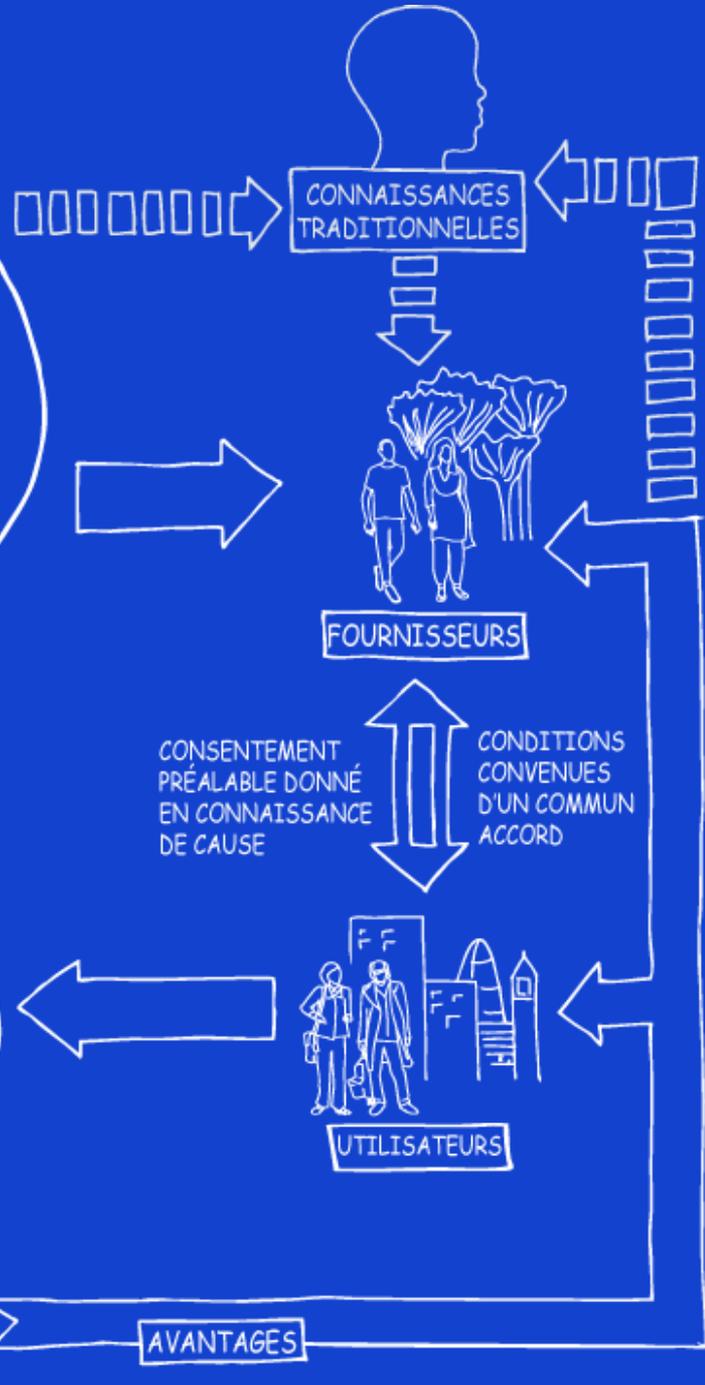
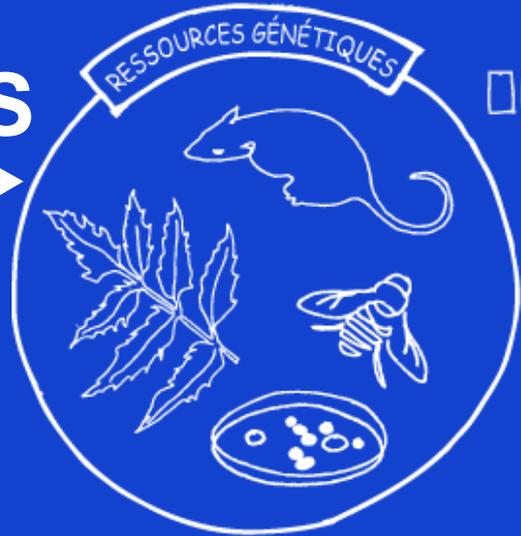
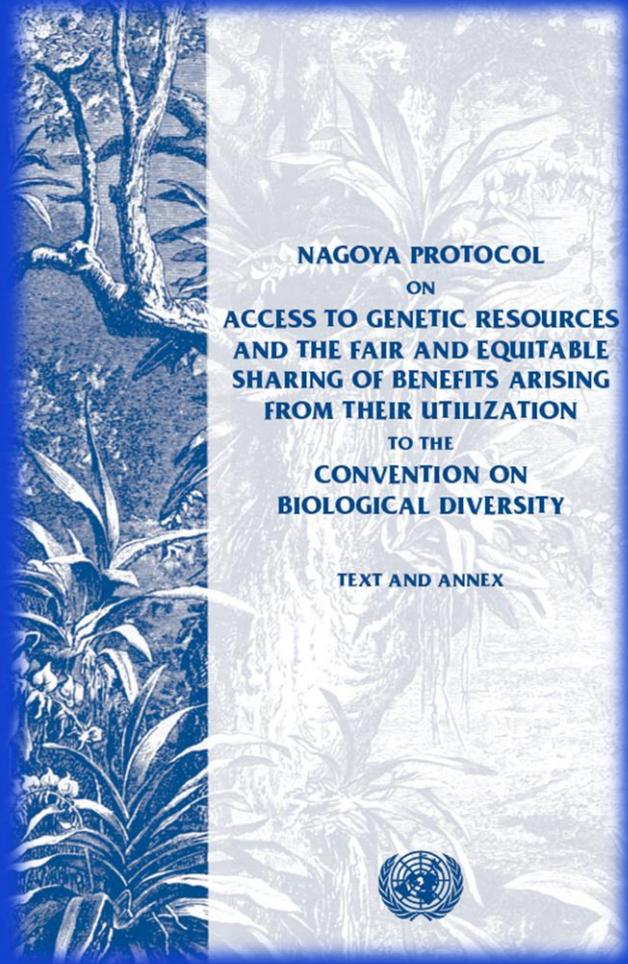
Le kit est disponible à: www.cbd.int/abs



Convention sur la
diversité biologique



Protocole de Nagoya sur l'ABS



Le Protocole de Nagoya



www.cbd.int/abs

Contexte

- Sommet mondial pour le développement durable, 2002: demande pour négocier un régime international sur l'ABS
- 7^{ème} Conférence des Parties, 2004: le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'ABS est chargé de négocier un régime international sur l'ABS
- 10^{ème} Conférence des Parties, 2010: le Protocole de Nagoya sur l'ABS est adopté



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Qu'est-ce que le Protocole de Nagoya ?

- Un nouveau traité international qui donne suite et soutient la CDB, en particulier l'un de ses trois objectifs, **le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques**
- Un accord historique dans la gouvernance internationale de la biodiversité pertinent pour divers secteurs commerciaux et non commerciaux traitant des ressources génétiques



Le Protocole de Nagoya



© Jack Hollingsworth/Shutterstock

Qu'est-ce que le Protocole de Nagoya ?

- Repose sur les principes fondamentaux du **consentement préalable en connaissance de cause (PIC** en anglais) et **conditions convenues d'un commun accord (MAT** en anglais) consacrés par la Convention sur la diversité biologique



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Pourquoi le Protocole de Nagoya est-il important ?

- Il assure une plus grande **sécurité juridique** et plus de transparence pour les fournisseurs et les utilisateurs de ressources génétiques
- Il contribue à assurer le **partage des avantages**, notamment lorsque les ressources génétiques quittent le pays fournisseur
- Il crée des **conditions d'accès** aux ressources génétiques plus prévisibles



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Des avantages du Protocole de Nagoya

- Il encourage **l'avancement de la recherche** sur les ressources génétiques, qui pourrait conduire à de nouvelles découvertes
- Il crée des **incitations à préserver et utiliser de manière durable** les ressources génétiques
- Il augmente la contribution de la biodiversité au **développement** et au **bien-être** humain



© Marcio Silva/ iStockphoto



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Quel est le champ d'application du Protocole de Nagoya ?

- Il s'applique aux **ressources génétiques**, aux **connaissances traditionnelles** associées aux ressources génétiques et aux avantages découlant de leur utilisation



Le Protocole de Nagoya

Quels sont les éléments centraux du Protocole de Nagoya ?

- Accès
- Partage des avantages
- Respect des obligations
- Connaissances traditionnelles



© David Ponton/Stockphoto



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Obligations en matière d'accès

Les mesures adoptées au niveau national en matière d'accès doivent:

- Assurer la **sécurité juridique**, la clarté et la transparence
- Prévoir des **règles** et des **procédures** justes et non arbitraires
- Etablir des règles et des procédures claires en matière de **consentement préalable en connaissance de cause** et de **conditions convenues d'un commun accord**



Le Protocole de Nagoya

Obligations en matière d'accès (cont.)

Les mesures adoptées au niveau national en matière d'accès doivent:

- Prévoir la délivrance **d'un permis ou de son équivalent**, lorsque l'accès est accordé
- Créer des conditions propres à **promouvoir** et **encourager la recherche** qui contribue à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Obligations en matière d'accès (cont.)

Les mesures adoptées au niveau national en matière d'accès doivent:

- Prendre **dûment en considération** les **situations d'urgence** actuelles ou imminentes qui menacent la santé humaine, animale ou végétale
- Tenir compte de l'**importance** des ressources génétiques liées à l'**alimentation** et l'**agriculture** pour la sécurité alimentaire



Le Protocole de Nagoya

Obligations en matière de partage des avantages

Les mesures adoptées au niveau national en matière de partage des avantages doivent:

- Prévoir le **partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ainsi que des applications et de la commercialisation ultérieures**, avec la Partie contractante qui fournit ces ressources



Le Protocole de Nagoya

Obligations en matière de partage des avantages (cont.)

Les mesures adoptées au niveau national en matière de partage des avantages doivent:

- Prévoir que le partage des avantages soit soumis à des **conditions convenues d'un commun accord**. Les avantages peuvent être monétaires (ex. redevances) ou non monétaires (ex. le transfert de technologie)



Le Protocole de Nagoya

Le mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages

- Pour traiter le partage des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques qui se trouvent:
 - Dans des zones transfrontières
 - Dans des situations où il n'est pas possible d'obtenir le consentement préalable donné en connaissance de cause
- Il reste à définir la nécessité et les modalités de ce mécanisme



Le Protocole de Nagoya



Medioimages/Photodisc/Thinkstock

Le mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages

- Les avantages partagés au moyen de ce mécanisme seront utilisés pour appuyer **la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité** à l'échelle mondiale



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya



© Paul Hakimata/Thinkstock

Obligations en matière de respect des obligations

Innovation du Protocole de Nagoya:

- Obligation de respecter la législation nationale sur l'ABS et les conditions convenues d'un commun accord



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Respect de la législation sur l'ABS

Les Parties au Protocole doivent:

- Prendre des mesures permettant d'assurer que les ressources génétiques utilisées dans leur juridiction ont été obtenues suite à un **consentement préalable donné en connaissance de cause** et que des **conditions convenues d'un commun accord** ont été établies
- Prendre des mesures pour **traiter des situations de non-respect** des mesures adoptées
- **Coopérer** en cas de violation présumée des exigences prescrites par une autre Partie contractante



Le Protocole de Nagoya

Respect des conditions convenues d'un commun accord

Les Parties aux Protocole doivent:

- Favoriser des dispositions contractuelles sur le **règlement des différends** dans les conditions convenues d'un commun accord
- Veiller à donner la possibilité de **recours** dans leur système législatif en cas de différend
- Prendre des mesures concernant **l'accès à la justice et l'utilisation de mécanismes de reconnaissance mutuelle et d'application des décisions arbitrales et des jugements étrangers**



Le Protocole de Nagoya

Surveillance de l'utilisation des ressources génétiques

Les Parties au Protocole doivent:

- Prendre des mesures pour **surveiller l'utilisation des ressources génétiques**, notamment en désignant des points de contrôle efficaces à tout stade de la chaîne de valorisation
- Encourager l'inclusion, dans les conditions convenues d'un commun accord, des clauses relatives au partage de l'information
- Encourager l'utilisation d'outils et de systèmes de communication efficaces et économiques



Le Protocole de Nagoya



Surveillance de l'utilisation des ressources génétiques

Le protocole prévoit un **certificat de conformité reconnu à l'échelle internationale** qui prouve qu'un consentement préalable donné en connaissance de cause a été accordé et que des conditions convenues d'un commun accord ont été établies



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya



Le Protocole encourage

l'élaboration, la mise à jour et l'utilisation de:

- Clauses contractuelles type
- Codes de conduite, lignes directrices, meilleures pratiques et/ou normes

Pour un aperçu général des instruments de cette sorte:

www.cbd.int/abs/instruments



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Comment le Protocole de Nagoya aborde-t-il les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ?

- Dans le cadre de ses dispositions sur l'accès, le partage des avantages et le respect des obligations
- Le protocole vise à assurer que les communautés autochtones et locales obtiennent **une part équitable des avantages** découlant de l'utilisation de leur:
 - Connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques
 - Ressources génétiques, dès lors que leur droit d'accorder l'accès à ces ressources est établi



Le Protocole de Nagoya

Grâce à ses dispositions claires sur **l'accès aux connaissances traditionnelles** associées aux ressources génétiques, le Protocole contribuera à:

- Renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de bénéficier de l'utilisation de leurs connaissances, innovations et pratiques
- Créer des incitations à promouvoir et protéger les connaissances traditionnelles
- Encourager l'élaboration de:
 - Protocoles communautaires, de conditions minimales pour la négociation de conditions convenues d'un commun accord et de clauses contractuelles type



Le Protocole de Nagoya

Mécanismes destinés à appuyer la mise en œuvre (cont.)

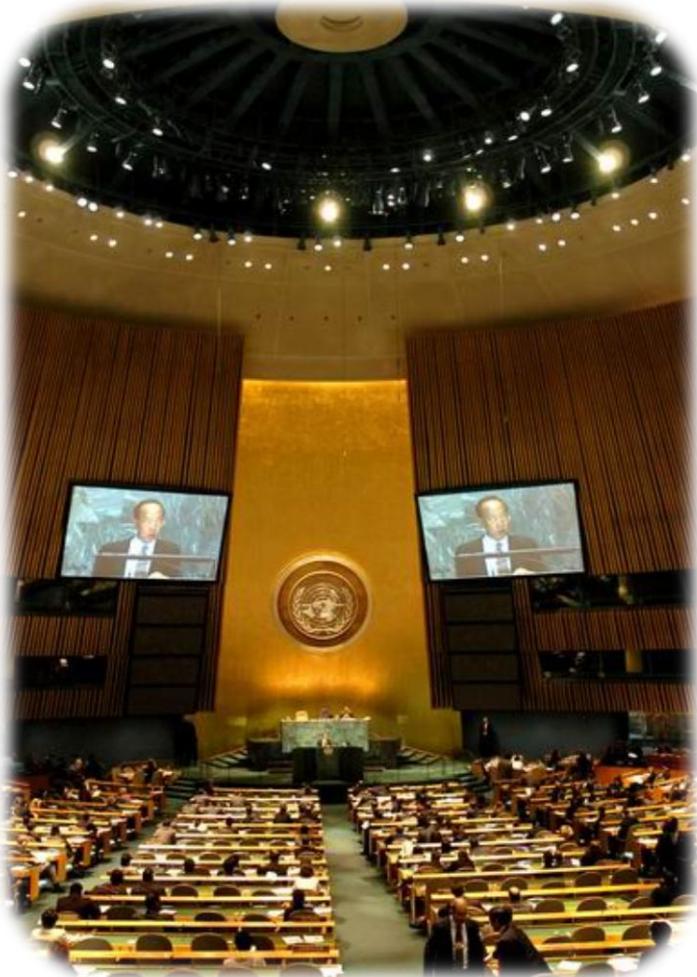
- Le **renforcement des capacités** sur la base de l'autoévaluation des pays
- La **sensibilisation** du public avec et entre les parties prenantes
- **Le transfert de technologie**, y compris l'élaboration de programmes de recherche technique et scientifique
- Un **soutien financier** ciblé pour appuyer le renforcement des capacités par le biais du mécanisme de financement du Protocole, à savoir le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya



Quand le Protocole de Nagoya entrera-t-il en vigueur ?

- Il est ouvert à la signature au Siège de l'ONU à New York du 2 février 2011 au 1er février 2012
- Il entrera en vigueur 90 jours après la date de dépôt du 50ème instrument de ratification par une Partie à la Convention



Convention sur la
diversité biologique

